

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 23  
Membres présents: 16  
Suffrages exprimés: 21

République Française

Délibération N° 2019-34  
Conseil Municipal du 26 MARS 2019

**DATE DE CONVOCATION** : 20 Mars 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : - M. THINON-CLERC donne pouvoir à G. MIGNON - J.P. SIMON donne pouvoir à P. FRÉON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - C. MECHAIN donne pouvoir à C. MESLIER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: - M. THINON-CLERC - J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - K. PERROIS - C. MECHAIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. VILLEGER

## OBJET : VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES TAUX 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose, après avis de la Commission des Finances réunie le 19 mars 2019, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019.

Les bases prévisionnelles et les taux d'imposition seront donc les suivants :

Fiscalité directe locale	Exercice 2019 - Prévisionnel		
	Base d'imposition prévisionnelle	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	4 739 000 €	7.74%	366 799 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 120 000 €	17.53%	722 236 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	142 300 €	48.13%	68 489 €
<b>Total</b>			<b>1 157 524 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 21 VOIX POUR** de fixer pour 2019 les taux d'imposition des taxes locales tels qu'ils ont été exposés soit :

- 7,74 % pour la taxe d'habitation,
- 17,53 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 48,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE